

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch
Tél. : 079 688 34 30

Madame la Présidente du PS Vaud
Jessica Jaccoud
Avocat
Rue de la Madeleine 35
1800 Vevey

jaccoud@mavocats.ch

Estavayer-le-Lac, le 21 mars 2022

http://www.swisstribune.org/doc/220321DE_JJ.pdf

Respect des droits garantis par la CEDH / prise de position de Me Isabelle MORET

Madame la Présidente du Parti socialiste vaudois, cher Maître,

J'ai vu que vous êtes députée au Grand Conseil vaudois et avocate inscrite au Barreau. Je viens d'avoir des échanges de correspondances avec Me Isabelle MORET, ancienne Présidente de l'Assemblée fédérale et candidate au Conseil d'Etat vaudois. Elle est candidate au Conseil d'Etat, mais elle dit ne pas pouvoir faire respecter les droits garantis par la CEDH et elle m'a conseillé de m'adresser à un avocat membre du Barreau.

Je suppose que vous savez, ou je vous informe par la présente que :

1. En 2005, une élite de citoyens, qui assistait à une audience de Tribunal portant sur de la criminalité économique commise par des membres de l'Ordre des avocats, a constaté que les Autorités suisses violaient la CEDH avec les relations qui liaient l'Ordre des avocats aux Tribunaux. Ils ont déposé une demande d'enquête parlementaire, citation :

« Justice indigne d'un Etat de droit / demande d'enquête parlementaire

Lors de cette audience, nous avons été témoins de pratiques utilisées qui font frémir. Elles mettent en cause toute la crédibilité et l'indépendance de notre justice en particulier face à l'Ordre des avocats. Elles violent la Convention Européenne des Droits de l'Homme à laquelle la Suisse a adhéré.

A observer, je suis le Dr Erni cité dans la demande¹ d'enquête parlementaire et que l'avocat qui me défend est Me Rudolf Schaller.

2. En 2006, le Grand Conseil vaudois a nommé un expert, Me François de Rougemont pour traiter cette demande d'enquête parlementaire. Ce dernier a tout de suite confirmé que les Tribunaux n'étaient pas indépendants de l'Ordre des avocats.

Il a précisé que pour le cas décrit dans la demande d'enquête parlementaire, soit des crimes commis par des membres de l'Ordre des avocats, les Autorités suisses violaient la CEDH en ne donnant pas accès à des Tribunaux indépendants. C'est cette violation de la CEDH qui provoquait le dommage. Me Isabelle MORET, a bien connu ce dossier portant sur la violation de l'accès à des juges fédéraux indépendants, alors qu'elle était Présidente de l'Assemblée fédérale.

3. En 2015, le Conseil D'ETAT vaudois savait que Me Schaller affirmait pouvoir démontrer que je faisais l'objet d'un déni de justice permanent. Il m'a alors astucieusement privé du droit d'être représenté par Me Schaller.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

4. En 2016, un avocat dissident m'a informé que des membres du Grand Conseil vaudois allait demander au Tribunal fédéral de me priver du droit d'être représenté par Me Schaller, parce que ce dernier continuait à dire que mes droits garantis par la CEDH étaient violés. C'était impossible de me priver du droit d'être représenté par mon avocat, comme c'était impossible que POUTINE attaque l'Ukraine, mais les faits ont donné raison à cet avocat. Cette affaire est décrite partiellement sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

5. Depuis que Me Schaller a été privé du droit de me représenter, je n'ai plus aucun droit, à part celui de pouvoir rendre la justice moi-même comme me l'a proposé l'avocat dissident.
6. En 2020, Me Isabelle MORET, a bien connu ce dossier portant sur la violation de l'accès à des juges fédéraux indépendants, alors qu'elle était Présidente de l'Assemblée fédérale. Elle a aussi été mise au courant comment Michael LAUBER et Eric COTTIER violaient la CEDH, avec des pratiques qui font frémir
7. J'ai demandé² à Me Isabelle MORET, qui connaît bien les dommages causés par la violation de l'accès à des Juges fédéraux indépendants pour juger les crimes commis par des membres de confrérie d'avocats, de m'assister pour faire respecter mes droits fondamentaux garantis par la CEDH. Elle a refusé en me disant de m'adresser à un avocat, membre du barreau. Cela ne peut pas fonctionner si le Conseil fédéral ne donne pas accès à des Tribunaux indépendants pour juger les crimes commis par des membres de l'Ordre des avocats et que le Conseil d'Etat avec le Parlement vaudois privent les citoyens du droit d'être représenté par leur avocats
8. Je lui ai fait observer³ que depuis le 8 mars, Ignazio CASSIS vient de s'engager à faire respecter la CEDH et à sanctionner ceux qui la violent. Ce soir un journaliste a répété que Ignazio CASSIS a décidé de respecter les Valeurs de l'Europe, plutôt que celles de POUTINE, lorsqu'on parle de neutralité.
9. Je lui aussi fait observer qu'il n'y a aucun candidat au Conseil d'Etat vaudois qui s'est engagé à être du côté de la justice plutôt que celui de l'injustice et à faire respecter les droits garantis par la CEDH.
10. J'ai vu ce soir au téléjournal que vous êtes la Présidente du Parti socialiste, vous êtes en principe ceux qui défendent les droits garantis par la CEDH. J'aimerais que vous preniez des mesures pour faire respecter les droits garantis par la CEDH, et la Constitution suisse, soit ce qu'attend la majorité silencieuse du peuple
11. J'ai d'ailleurs avisé Me Isabelle MORET qu'aucun candidat n'a dans son programme l'objectif de faire respecter les droits garantis par la CEDH et de faire sanctionner les magistrats qui les violent.
12. Vous verrez sur le lien internet ci-dessus que j'ai informé le Procureur général de la Confédération que j'ai demandé à Me Isabelle MORET de faire respecter mes droits fondamentaux garantis par La CEDH.
13. Vu qu'elle dit ne pas pouvoir le faire, je demande aussi à la Présidente du parti socialiste, avocate que vous êtes, de défendre ces droits, en sachant que j'ai été privé par le Conseil d'Etat et des parlementaires du droit d'être défendu par Me Schaller et que je ne trouve pas d'avocats depuis que le Conseil d'Etat m'a violé ce droit garanti par la CEDH.

Je copie aussi ce courrier au Procureur général de la Confédération, pour qu'il connaisse la difficulté que me pose le Conseil d'Etat vaudois et les parlementaires vaudois qui m'ont fait priver du droit d'être représenté par mon avocat. Je vous copie les courriers adressés à Me Isabelle MORET.

Je lui copie ce courrier en espérant qu'il y aura parmi les candidats au Conseil d'Etat, des personnes, voire même des partis qui s'engagent à faire respecter la CEDH et à faire sanctionner les magistrats qui violent les droits garantis par la CEDH, comme l'a annoncé Ignazio CASSIS.

Merci de me préciser au plus vite, si vous pouvez vous engager à faire respecter mes droits garantis par la CEDH qui ont été violés par le Parlement et le Conseil d'Etat en me privant du droit d'être représenté par Me Rudolf Schaller. J'ai besoin de pouvoir informer le Procureur général de la Confédération et aussi le Président de la Confédération ainsi que le Conseil de l'Europe de la situation si ces droits ne peuvent pas être respectés.

Veuillez agréer, Madame la Présidente du parti socialiste vaudois, cher Maître, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/220321DE_JJ.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/220317DE_IM.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/220321DE_IM.pdf